



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R02-2021-242

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Centre pénitentiaire de DUCOS / Secrétariat de Direction**

R02-2021-09-15-00002 - Décision de subdélégation de signature à compter du 15.09.2021 (2 pages)

Page 3

R02-2021-09-15-00004 - Décision portant délégation de signature (9 pages)

Page 6

Centre pénitentiaire de DUCOS

R02-2021-09-15-00002

Décision de subdélégation de signature à  
compter du 15.09.2021



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de l'Administration Pénitentiaire

Mission des Services pénitentiaires  
de l'Outre-mer  
Centre Pénitentiaire de Ducos  
N° 304/ 2021/S/JC/CS

### DECISION

\*\*\*\*\*

Le Directeur du Centre Pénitentiaire de DUCOS

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;

**Vu** le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République sur les services de l'administration pénitentiaire modifié ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 10, 70, 75 et 105 ;

**Vu** le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 août 2004 modifié par l'arrêté du 2 mars 2006 portant désignation des personnes responsables des marchés passés par le ministère de la justice ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**Vu** l'arrêté du 31 Décembre 2012 modifié portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires du Ministère de la Justice et de leurs délégués ;

**Vu** le décret du Président de la République du 05 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, Préfet de la région Martinique ; Préfet de Martinique ; à compter du 24 février 2020 ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 2020 du ministère de la justice nommant Monsieur Joseph COLY, directeur des services pénitentiaires hors classe, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° R02-2020-02-28-005 donnant délégation de signature à Monsieur Joseph COLY; chef d'établissement du centre pénitentiaire de Ducos



Quartier Champigny 97224 Ducos  
☎ : 05.96.77.30.00  
☎ :05.96.77.30.39



## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement, les compétences déléguées à Monsieur Joseph COLY par l'arrêté préfectoral susvisé du 28 février 2020 sont subdéléguées à :

Monsieur Sarah SBAÏ directrice des services pénitentiaires adjointe au chef d'établissement  
en cas d'absence ou d'empêchement ,

Monsieur Mickaël ARRIGONI, directeur des services pénitentiaires adjoint,  
en cas d'absence ou d'empêchement ,

Madame Emmanuelle DEMAY, directrice des services pénitentiaires adjointe,  
en cas d'absence ou d'empêchement ,

Madame Sandra FIRMIN , attachée d'administration de l'État.

### Article 2 :

Copie de la présente revêtue de la signature des fonctionnaires ci-dessus désignés est adressée à Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques de Martinique.

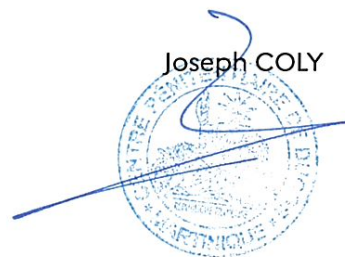
### Article 3 :

La présente subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fait à Ducos le, 15 septembre 2021

Le Chef d'établissement ,

Joseph COLY



Centre pénitentiaire de DUCOS

R02-2021-09-15-00004

Décision portant délégation de signature

Ducos le, 15 septembre 2021

Mission des Services pénitentiaires  
de l'Outre-mer  
Centre Pénitentiaire de Ducos  
Le chef d'établissement  
Réf. N° 305 /2021/S/JC/CS - F 6 -

### **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**N° 305/2021**

**Vu** le décret n° 2013-368 du 30 avril 2013 relatif aux règlements intérieurs types des établissements pénitentiaires.

**Vu** l'art R 57-6-18 du code de procédure pénale et son annexe,

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 2020 nommant **M. Joseph COLY**, Directeur des services pénitentiaires hors classe, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos

**Article 1 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M me Sarah SBAÏ**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Ducos , aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 2:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M . Mickaël ARRIGONI**, directeur des services pénitentiaires, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 3 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Emmanuelle DEMAY**, directrice des services pénitentiaires, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 4 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Sandra FIRMIN**, Attachée d'administration de l'État , aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 5 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-Marc THÉOPHILE**, chef des services pénitentiaires , chef de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



Quartier Champigny 97224 Ducos  
☎ : 05.96.77.30.00  
✉ : 05.96.77.30.00

1



**Article 6 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Philippe LOUIS-JOSEPH**, capitaine, Adjoint au chef de détention aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 7 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Fabienne PALMIER**, chef des services pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 8 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Michel DULEME**, capitaine, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 9 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Luc LEVY**, capitaine, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 10 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jacques M'WEMBA**, capitaine, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 11 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Valérie POGNON**, Capitaine pénitentiaire , aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 12 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Sonia PY** capitaine pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 13 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Frantz CHARLES-NICOLAS**, lieutenant pénitentiaire , aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 14 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Louis-Georges GRIFFIT**, lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 15 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. José MAÏKOOUVA**, lieutenant pénitentiaire aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos , toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 16 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jules OLAX**, Lieutenant pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



**Article 17:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Lætitia TISSERAND** , lieutenant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 18 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Sandra XAVIER**, lieutenant pénitentiaire aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 19 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Frédérique BILLO**, Major pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 20 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Karl CHEVALIER**, Major pénitentiaire , aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 21 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Rodrigue ÉTIENNE**, Major pénitentiaire, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos , toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 22 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Édouard NODIN**, Major pénitentiaire aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos , toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 23 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Thierry ANDRÉ**, Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos , toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

**Article 24 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. François CADIGNAN**, Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 25 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Annick CHARLES-NICOLAS**, Première Surveillante, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 26 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-Marc DOUBEL**, Premier Surveillant, aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 27 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Harry MARAJO**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 28 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Emmanuel MARIE-LOUISE**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 29 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Antoine MARIE-LUCE**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 30 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Eric POLOMACK**, Premier surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 31 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Patricia RAMAKA**, Première Surveillante aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 32 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Joseph RAMANICH**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 33 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Victor SABAN**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 34 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Marie-Paule SULLY**, Première Surveillante aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 35 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Antony TRICART**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 36 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Gérard VAUCLIN**, Premier Surveillant aux fins de signer au nom du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Ducos, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Le Chef d'établissement

J.COLY



Mission des Services pénitentiaires  
de l'Outre-mer  
Centre Pénitentiaire de Ducos  
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

**Direction  
de l'Administration Pénitentiaire**

Monsieur Joseph COLY, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Ducos donne délégation de signature à compter du 15 septembre 2021 en vertu de dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5) aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

- 1 : adjoint au chef d'établissement  
2 : directeurs des services pénitentiaires et attachée d'Administration  
3 : chef de détention et adjoint au chef de détention  
4 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines,)  
5 : majors et 1ers surveillants

Vu : Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Article R.57-6-18 du CPP et son annexe –

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4	5
<b>Organisation de l'établissement</b>						
Adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X	X			
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X			
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X	X	X	X	
<b>Vie en détention</b>						
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X	X	X		
Désignation des membres de la CPU	D.90	X	X			
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X	X	X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.92	X	X	X	X	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X	X	X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X	X	X	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X	X	X	X	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule (en établissement pour peine), en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 46 RI	X	X	X	X	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article	X	X	X		

	R.57-6-18 du CPP- Art 34 RI					
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue ( pour raisons d'ordre, sécurité , d'hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 10 RI	X	X	X	X	
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X	X		
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>						
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X	X	X	X	
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X	X	X		
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 5 RI + Art 14 RI	X	X	X	X	X
Contrôle et Retenue d'équipement informatique ( ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI	X	X	X	X	
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité ( ancien D. 459-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 20 RI	X	X	X	X	
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X	X	X	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X	X	X	X	
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI	X	X	X	X	X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI	X	X	X	X	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	X	X	X	X	
<b>Discipline</b>						
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X	X		
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	X	X		
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	X	X	X		
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D. 250	X	X			
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline'	R. 57-7-8	X	X	X	X	
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	X	X		
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	X	X		
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	X	X		
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X	X	X		
<b>Isolement</b>						
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	X	X	X		
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	X	X	X	
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 RI	X	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier	R. 57-7-62	X	X	X	X	

d'isolement						
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X	X	X		
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 R. 57-7-70	X	X	X		
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X	X	X		
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X	X	X		
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X	X	X		
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X	X	X		
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>						
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	X	X	X		
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible( ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI	X	X	X		
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 14 II RI	X	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes titulaires ou non d'un permis permanent de visite ( ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI	X	X	X		
Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI + art 45 RI	X	X	X		
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire ( ancien D. 337)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI	X	X	X		
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids ( ancien D. 340)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 IV RI	X	X	X		
<b>Achats</b>						
Fixation des prix pratiqués en cantine ( ancien D. 344)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI	X	X			
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine ( ancien D. 343)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI	X	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 IV RI	X	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique ( ancien D. 449-1)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI	X	X	X		

Relations avec les collaborateurs du SPP						
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X	X			
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	X	X			
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	X	X			
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	X	X			
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément	R. 57-6-16	X	X	X		
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI	X	X	X		
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X	X			
Organisation de l'assistance spirituelle						
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5	X	X	X		
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6	X	X	X	X	
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R. 57-9-7	X	X	X	X	
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X	X			
Visites, correspondance, téléphone						
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	X	X			
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X	X			
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 28 RI	X	X			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X	X	X		
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X	X	X		
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X	X	X		
Entrée et sortie d'objets						
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X	X	X		
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 I RI	X	X	X		
Autorisation de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite.( ancien D. 431)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 II RI	X	X	X		
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 III RI	X	X	X		
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X	X	X		

Activités						
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale ( ancien D. 436-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 17 RI + Art 18 RI	X	X	X		
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X	X	X		
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X	X			
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X	X	X	X	
Administratif						
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154	X	X	X	X	
Divers						
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X	X	X	X	
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	712-8 D. 147-30	X	X	X		
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 D. 147-30-49	X	X	X	X	
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X			
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X	X	X		

Fait à Ducos, le 15 septembre 2021

Le Chef d'établissement

J. COLY